



SOFIRED

## Renforcer les fonds propres par les prêts participatifs

Caractéristiques et conditions d'intervention

# SOFIRED

---

- ▶ **Société nationale**
  - ▶ depuis juillet 2009
  - ▶ avec un capital de 45 M€
  - ▶ pour accompagner les restructurations du ministère de la défense (qui touchent 54000 emplois dans 85 départements)
  - ▶ en confortant les fonds propres
  - ▶ des PME (moins de 250 salariés)
  - ▶ afin de financer des projets de développement pour créer ou maintenir des emplois

# Les fonds propres (ou capitaux propres)

---

- ▶ **Les fonds propres :**
  - ▶ la valeur totale des actifs (terrains, usines, machines, trésorerie, etc...) diminué du total des dettes
  - ▶ pour assurer que l'entreprise est solvable
  - ▶ + apports (capital, primes liées au capital, réserves) + bénéfices non distribués – pertes reportées + subventions d'investissement + provisions réglementées ...
- ▶ **Quasi fonds propres**
  - ▶ les prêts participatifs, les obligations donnant accès au capital, les avances en comptes courants d'associés, ...

# Le prêt participatif

---

- ▶ **Caractéristiques des prêts participatifs :**
  - ▶ Depuis la loi de juillet 1978, codifiés par l'ordonnance d'août 2000 au sein du Code monétaire et financier
  - ▶ C'est d'abord un prêt
    - ▶ À rembourser aux échéances, etc.
  - ▶ Quasi-fonds propres
    - ▶ « titres subordonnés de dernier rang » avec une ligne particulière « prêts participatifs » au bilan
  - ▶ Non dilutifs
    - ▶ ie. pas de prise de capital
  - ▶ Sans garanties
  - ▶ Un taux fixe et une partie variable
    - ▶ La partie variable est indexée sur un indicateur de l'entreprise

# L'offre SOFIRED (cf. [www.sofired.fr](http://www.sofired.fr))

---

- ▶ **Prêt participatif de SOFIRED :**
  - ▶ 75 k€ à 500 k€, jusqu'à *hauteur des fonds propres*
    - ▶ Correspond au besoin de l'« equity gap », identifié au cours des Etats Généraux de l'Industrie
  - ▶ durée de 3 à 7 ans, à un taux fixe de 5 %
- ▶ **Principaux critères d'éligibilité :**
  - ▶ dans un des 85 *départements* concernés par les restructurations
  - ▶ pour une PME
    - ▶ Effectif < 250 personnes, CA <= 50 M€, bilan <= 43 M€, soumise à l'IS
  - ▶ financement de reprises (également créations et développement)
- ▶ **Il n'est PAS nécessaire :**
  - ▶ d'être fournisseur du ministère de la défense
  - ▶ d'embaucher des militaires
  - ▶ d'avoir son activité sur un bassin d'emploi dans une zone restructurée

# La demande de financement d'un prêt participatif SOFIRED

---

## ▶ Avant

- ▶ Le business plan de votre activité
- ▶ Se rappeler que SOFIRED finance avec un prêt et non pas une prise de participation en capital
  - ▶ L'instruction porte sur la capacité à rembourser pas sur la valorisation de l'entreprise (ie. analyse du plan de financement, financement du BFR, etc.)

## ▶ Instruction

- ▶ A partir du business plan et d'un tableau d'analyse (cf. site)
- ▶ Rendez-vous avec notre directeur financier
- ▶ Un comité tous les mois
- ▶ 2 à 3 mois entre le dépôt du dossier et le déblocage des fonds

# Contact

---

## ▶ SOFIRED

- ▶ Site: [www.sofired.fr](http://www.sofired.fr)
- ▶ email: [contact@sofired.fr](mailto:contact@sofired.fr)
- ▶ Tél.: 01 4411 7588
- ▶ 170 rue de Grenelle 75007 Paris